



Païement des factures en colocation

Par **akalfinder**, le **18/12/2008** à **16:11**

Depuis juillet 2007 un logement est occupé par 3 colocataires, le prélèvement mensuel d'EDF et GDF se fait sur le compte d'1 seul(avec arrangement personnel des 3), en septembre l'1 part, en Octobre les 2 autres reçoivent la régularisation pour l'année de la part d'EDF(=934€), comment se faire payer par celui qui est parti s'il refuse, quel recourt a t-on?